

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 20 novembre 2006

CP 06/11-36

ASSAINISSEMENT DES AGGLOMERATIONS

PROGRAMME 2006

Le Conseil Général soutient depuis de nombreuses années par ses politiques, les travaux d'équipement des collectivités notamment dans le cadre de l'assainissement des agglomérations.

Les programmes votés par l'Assemblée départementale sont financés par des crédits du Département, et de l'Agence de l'eau adour-garonne (programme SUR).

Quelle que soit l'origine des financements, des programmes sont établis selon des critères et taux d'intervention identiques, à savoir :

- 45% (35 % subvention principale, 10 % subvention complémentaire) pour les réseaux,
- 48 % (38 % subvention principale, 10 % subvention complémentaire) pour les stations.

A ces propositions financières viennent s'ajouter sur un certain nombre d'opérations les aides traditionnelles de l'Agence de l'eau adour-garonne.

Afin de conserver des modalités d'intervention aussi justes et rationnelles que possible pour l'ensemble des dossiers et diminuer les affaires inscrites en programme d'attente, il avait été convenu d'harmoniser et coordonner les interventions du Département et de l'Agence de bassin.

Dans le but, d'une part de maintenir un financement égalitaire entre les divers maîtres d'ouvrage et d'autre part d'affirmer la volonté politique du Conseil Général, l'Assemblée départementale, lors du budget primitif 2000, a validé le principe de conserver un taux global d'intervention, y compris la participation de l'Agence de l'eau :

- 45 % pour les réseaux,
- 48 % pour le traitement.

Seules les opérations jugées prioritaires par le Conseil Général dans le cadre de ses politiques (contrat de rivière, périmètre de protection...) pourront faire l'objet de déplafonnements.

L'Assemblée a donné compétence à la commission permanente pour réaliser ces ajustements.

Vous trouverez ci-après :

I - LES OPERATIONS INSCRITES EN PROGRAMMATION 2006,

II - LE PROGRAMME DE L'AGENCE DE L'EAU,

III - LES MONTANTS DEFINITIFS D'INTERVENTION,

IV - LES PROPOSITIONS D'INTERVENTION, qui selon le cas sont à prélever sur :

- a) les crédits départementaux,
- b) les crédits du programme SUR.

I - OPERATIONS INSCRITES EN PROGRAMMATION 2006

1 - Opérations retenues sur des crédits départementaux - subventions en capital

MAITRE D'OUVRAGE	OPERATIONS		SUBVENTIONS (PRINCIP.+ COMPL.)		DECISIONS DE LA COMMIS- SION PERMA- NENTE
	Nature des travaux	Coût éligible (€HT)	Taux en %	Montant	
Commune de Dunes	Réseau - lotissement	10 160	45 %	4 572	
	Station - lagune	19 514	48 %	9 366	
Commune de Golfech	Réseau - centre commercial - Tr 2	16 057	10 %	1 606	29/05/06
Commune de Lamothe Capdeville	Réseau séparatif RD 69	88 500	35 %	30 975	
Commune de Lauzerte	Réseau Les Horts	8 173	45 %	3 678	
Commune de Meauzac	Réseau Boutonnette	10 387	45 %	4 674	19/06/06
Commune de Saint-Clair	Réseau Bourg	6 420	45 %	2 889	29/05/06
Commune de Saint-Porquier	Réseau Secteur Sud	10 500	45 %	4 725	19/06/06
Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron	Réseau à Saint-Etienne de Tulmont (la Seyne Sud) et à Vaissac (RD35)	80 500	45 %	36 225	
	Station à Nègrepelisse et Saint-Etienne de Tulmont	35 000	48 %	16 800	29/05/06
SIEA de Montpezat Puylaroque	Réseau à Cayriech (Bourg et camping)	132 250	45 %	59 513	29/05/06
	Station à Cayriech - Tr 1	147 671	48 %	70 882	29/05/06
Sous Total - Crédits Départementaux Subventions en capital (B.P. 2006)		565 132		245 905	
Commune de Nohic (décision DM1 2006)	Réseau RD36	84 550	45 %	38 047	
Total - Crédits Départementaux 2006 Subventions en capital Assainissement des agglomérations		649 682		283 952	

2 - Opérations retenues sur des crédits départementaux - subventions en annuités

MAITRE D'OUVRAGE	OPERATIONS		SUBVENTIONS (PRINCIP.+ COMPL.)		DECISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE
	Nature des travaux	Coût éligible (€HT)	Taux en %	Montant	
Commune de Gasques	Réseau lotissement	137 700	45 %	61 965	
	Station Nouvelle station 150 EH	135 000	48 %	64 800	
		272 700		126 765	
Commune de Laguépie	Réseau lotissement bourg	427 505	45 %	192 377	
Commune de Verdun-sur-Garonne	Réseau Nogaye, route de Grenade, Hameau de Saint-Martin	386 880	45 %	174 096	
Communauté de communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron	Réseau à Montricoux (Pech du Cauzier), à Bioule (RD 95 et RD 78, à Nègrepelisse (RD 958, La Clotte), à Saint-Etienne de Tulmont (Roques)	598 435	45 %	269 296	
	Station A Saint-Etienne de Tulmont (tranche 3)	150 000	48 %	72 000	
		748 435		341 296	
SIEA de Montpezat Puylaroque	Station à Monteils (tranche 2)	505 000	48 %	242 400	
Sous total - Crédits départementaux * Subventions en annuités		2 340 520		1 076 934	
Total programme départemental 2006 * Assainissement des agglomérations		2 990 202		1 360 886	

* Les nouveaux montants tiennent compte, pour la commune de Nohic, de l'annulation de la subvention en annuités votée au Budget Primitif 2006, et de l'attribution d'une nouvelle subvention en capital en Décision Modificative n°1 de 2006

3 - Opérations retenues sur des crédits S.U.R. 2006 (gérés par l'Agence de l'eau)

MAITRE D'OUVRAGE	OPERATIONS		SUBVENTIONS (PRINCIP.+ COMPL.)		DECISIONS DE LA COMMIS- SION PERMA- NENTE
	Nature des travaux	Dépenses subventio- nables	Taux en %	Montant	
Commune de Barry d'Islemade	Réseau VC8	130 000	45 %	58 500	29/05/06
Commune de Bardigues	Réseau village tranche 2	30 033	45 %	13 515	20/07/06
Commune de Castelferrus	Réseau VC9 RD 26	19 800	45 %	8 910	
Commune de Castelmayran	Réseau RD12, VC 13 Moulin à vent	101 500	45 %	45 675	
Commune de Cazals	Réseau bourg tranche 2 et 3	219 500	45 %	98 775	20/07/06
Commune de Donzac	Réseau VC 9 Magès Peyret	114 772	45 %	51 648	
Commune de Labastide St-Pierre	Réseau Bourg tranche 1	50 000	45 %	22 500	
Commune de Lafrançaise	Station Saint-Maurice - Tr 2	69 000	48 %	33 120	
Commune de Molières	Réseau Lavalade et la Bourdette	167 500	45 %	75 375	
Commune de Montbeton	Réseau Tandol VC9	31 500	45 %	14 175	
Commune de Sistels	Réseau lotissement	42 000	45 %	18 900	29/05/06
Commune de Valence d'Agen	Réseau ZI Prouxet	53 043	45 %	23 869	
Commune de Vazerac	Réseau quartier Prévert	21 812	45 %	9 815	20/07/06
Commune de Villebrumier	Réseau ZA Chemin vieux, Grosaize, Marret	76 338	45 %	34 352	20/07/06
	Station tranche 1	22 000	48 %	10 560	
Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron	Réseau à Montricoux - Guirou	56 000 (plafonné)	45 %	25 200	29/05/06
Total Programme S.U.R. 2006 Assainissement des agglomérations		1 204 798		544 889	

II - NOUVELLES OPERATIONS APPROUVEES PAR L'AGENCE DE L'EAU :

MAITRE D'OUVRAGE	NATURE TRAVAUX	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE	MONTANT SUBVENTION
Commune de Nohic	Réseau RD 36	Inéligible	0
Commune de Lamothe Capdeville	Réseau séparatif RD 69	90 000	24 705 *
Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron	Réseau à Saint-Etienne de Tulmont (la Seyne Sud) et à Vaissac (RD 35)	47 600	11 900
Total		137 600	36 605

--	--	--	--

(*) l'aide de l'Agence de l'eau pour les travaux de la Commune de Lamothe Capdeville se répartit en une subvention de 18 090 € et une avance remboursable, sans intérêt, de 26 460 €. Cette avance peut-être estimée à une équivalence d'aide de 6 615 € (taux de conversion de 25 %). L'aide globale de l'Agence sur ce dossier est donc évaluée à 24 705 €.

III - MONTANTS DEFINITIFS D'INTERVENTION PROPOSES :

MAITRE D'OUVRAGE	NATURE TRAVAUX	DEPENSE SUBVENTIONNABLE	MONTANT SUBVENTION
Commune de Nohic	Réseau RD 36	84 550	38 047 (45 %)
Commune de Lamothe Capdeville	Réseau séparatif RD 69	88 500	6 270 * (07,08 %)
Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron	Réseau à Saint-Etienne de Tulmont (la Seyne Sud) et à Vaissac (RD 35)	80 500	24 325 (30,22 %)
Total		253 550	68 642

(*) Ce dossier de Lamothe Capdeville a été retenu lors du Budget Primitif 2006 pour une subvention principale au taux de 35 % car une subvention complémentaire au taux de 10 % lui a déjà été attribuée lors de la programmation 2003.

IV - RECAPITULATIF DES PROPOSITIONS D'INTERVENTION

ANNEE PROGRAMME 2006 BENEFICIAIRES	PROGRAMME DEPARTEMENTAL						CREDITS SUR 2006 (ex FNDAE)	
	PRINCIPAL Article 2041454 Fonction 61		COMPLEMENT Article 2041456 Fonction 61		EN ANNUITES Article 2041481 Fonction 61		Taux en %	Montant Indicatif
	Taux en %	Montant	Taux en %	Montant	Taux en %	Montant		
<u>Commune de Nohic</u> Réseau RD 36	35 %	29 592	10 %	8 455				
<u>Commune de Lamothe Capdeville</u> Réseau séparatif RD 69	07,08 %	6 270						
<u>Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron</u> Réseau à Saint-Etienne de Tulmont (la Seyne Sud) et à Vaissac (RD 35)	30,22 %	24 325						
TOTAL		60 187		8 455				

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir vous prononcer sur les propositions ci-dessous qui consistent au maintien des participations départementales.

Je vous précise que les subventions en capital seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours.

Article 2041454 - Fonction 61 :

Autorisation de programme 2006	227 834
Engagé à ce jour	81 564
Engagé à la Commission Permanente de ce jour	60 187
Disponible	86 083

Article 2041456 - Fonction 61 :

- Autorisation de programme 2006	56 118
- Engagé à ce jour	4 337
- Engagé à la Commission Permanente de ce jour	8 455
- Disponible	43 326

Pour information, l'état de consommation des crédits SUR 2006 sera le suivant :

- Délibération de programme 2006	544 889
- Engagé à ce jour	203 307
- Engagé à la Commission Permanente de ce jour	0
- Disponible	341 582

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 20 novembre 2006

CP 06/11-36

**ASSAINISSEMENT DES AGGLOMERATIONS
PROGRAMME 2006**

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Décide le réajustement tel que défini ci-après qui consiste au maintien des participations départementales :

ANNEE PROGRAMME 2006 BENEFICIAIRES	PROGRAMME DEPARTEMENTAL						CREDITS SUR 2006 (ex FNDAE)	
	PRINCIPAL Article 2041454 Fonction 61		COMPLEMENT Article 2041456 Fonction 61		EN ANNUITES Article 2041481 Fonction 61		Taux en %	Montant Indicatif
	Taux en %	Montant	Taux en %	Montant	Taux en %	Montant		
<u>Commune de Nohic</u> Réseau RD 36	35 %	29 592	10 %	8 455				
<u>Commune de Lamothe Capdeville</u> Réseau séparatif RD 69	07,08 %	6 270						

	PROGRAMME DEPARTEMENTAL							
<u>Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron</u> Réseau à Saint-Etienne de Tulmont (la Seyne Sud) et à Vaissac (RD 35)	30,22 %	24 325						
TOTAL		60 187		8 455				

- Précise que les subventions en capital seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours aux articles 2041454 et 2041456, sous-fonction 61.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,